

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 24/02/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention Education à l'environnement vers un développement durable est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
BP4976220001	Madame	ALI	Kalathouni	20/04/1995	Mamoudzou
BP4976220002	Monsieur	ANKILDINE	Saind	02/03/1997	Pomoni
BP4976220003	Madame	ATTOUMANE	Ridhoienti	26/12/1995	Guzini
BP4976220004	Madame	ATTOUMANI	Moudhulati	27/05/1998	Domoni
BP4976220005	Monsieur	MENDES	Kévin	07/02/1995	Bruges
BP4976220006	Madame	MOHAMED	Hadidjati	13/09/1985	Kani-Kéli
BP4976220007	Monsieur	MOHAMED	Yasser	01/01/1996	Vouvouni Bambao
BP4976220008	Monsieur	MOURANA	Samion	29/09/1996	Tsingoni
BP4976220009	Monsieur	SAÏD	El Muzary Ben	06/06/1996	Tsingoni
BP4976220010	Madame	SAÏD ABDALLAH	Hadidja	29/04/1990	Dembeni
BP4976220011	Monsieur	SAÏD AZAL	Ambdourazak	27/05/1990	Kani-Kéli
BP4976220012	Madame	SOUFFOUMADI	Lahadhoiti	17/04/1993	Bouéni
BP4976220013	Monsieur	TEP	Phakdey	20/09/1980	Phnom Penh
BP4976220014	Madame	TOUFAÏLI	Mamassila	24/06/1994	Mtsamboro



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 25/02/2022

Pour le recteur de région académique de Mayotte et par délégation,

DRAJES

Madeleine DELAPERRIERE